

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital consécutive à la fusion par absorption de Safripac effectuée par la société Papelera de Tetuan, la société Cellulose du Maroc, a déclaré le 24 décembre 2008, avoir franchi à la baisse, le 18 décembre 2008, les seuils de participation de 50% et 33,33% dans le capital de ladite société.

Suite à cette opération d'augmentation de capital, la société Cellulose du Maroc détient 612.624 actions Papelera de Tetuan, soit 23,72% du capital de ladite société.

La société Cellulose du Maroc agit de concert avec les personnes suivantes :

Dénomination	% de détention directe et/ou indirecte dans le capital
Mohamed Fouad Sefrioui	11,95%
Mohsin Sefrioui	20,96%
Habiba Bennani	7,37%
Afifa Sefrioui	5,62%
Ilham Sefrioui	5,62%
Amina Sefrioui	4,92%
Dounia Sefrioui	4,08%
CDG développement	34,00%
CDG	34,00%

Contact CDVM :

Tel : 037 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières